

REUNION DES CORRESPONDANTS EUROPE
CLORA, SALLE DELVAUX
AVENUE DES ARTS, 8 – 1210 BRUXELLES
20-21 MARS 2018

Compte-rendu
Gwénaél Glâtre

Table des matières

<i>Actualités</i>	2
<i>Présentation du Vademecum</i>	2
<i>Formation EUA : Impactful simplification for FP9</i>	3
<i>Protocole de Nagoya</i>	4
<i>Retour sur les audits : échange de bonnes pratiques, dernières informations</i>	5
<i>Universités européennes, Territorial Connections : derniers développements</i>	5
<i>European innovation council (EIC)</i>	6
<i>La politique régionale pour la recherche et l'innovation : vers post-2020</i>	7
<i>L'évolution de l'organisation des services de support à l'activité contractuelle pour la recherche après la fusion de l'UPMC avec Paris Sorbonne</i>	7
<i>Evaluation Erasmus +</i>	8
<i>Défi SHS : Société inclusive et résiliente</i>	9
<i>Retour Colloque annuel de la CPU</i>	10
<i>Identifications des problématiques : organisation des groupes de travail</i>	11

Actualités

Luc Hittinger

La CPU a approfondi les discussions avec le Russel Group, rassemblant vingt-quatre universités britanniques, afin de mieux accompagner les universités françaises outre-Manche. Une réunion de concertation franco-britannique est prévue à Londres au printemps.

Par ailleurs, un tour de France des universités a été entamé par la CPU en février. La réflexion devrait se poursuivre en différentes étapes autour de grandes problématiques intéressant l'ESR : les universités de recherche, les régions et les entreprises. Le colloque annuel de la CPU qui se tenait les 15-16 mars 2018 à Dijon autour du thème « L'Europe des universités » a réuni deux-cents cinquante personnes, dont une cinquantaine de présidents d'universités.

En mai, les représentants de la CPU retrouveront leurs homologues allemands et polonais pour discuter des projets d'Universités européennes et de *Territorial connections*. La Conférence ministérielle du Processus de Bologne organisée à Paris les 24-25 mai prochains marquera un point d'orgue pour redonner un « nouveau souffle » à l'espace européen de l'éducation et de la recherche. Enfin, les représentants d'Euraxess se réuniront le 26 mars prochain à Paris pour parler des questions d'accueil des chercheurs étrangers dans les universités françaises.

Présentation du Vademecum

Bastien Pincanon, Edith Buser, Alice Ruczinski, Catherine Dupas

Le Vademecum intitulé « Renforcer sa participation aux programmes européens » est le fruit des réflexions développées dans les *position papers* de la CPU et d'un travail consensuel réalisé par un groupe représentatif des correspondants Europe. Il présente les différentes tâches d'un correspondant Europe et les configurations possibles des Bureaux Europe dans les établissements. Il a, plus largement, pour but de sensibiliser les gouvernances des universités aux enjeux d'eupéanisation de la recherche en France, notamment « *sur le positionnement de ces activités dans l'écosystème* » ou en matière de « *bonnes pratiques dans la mise en place d'une stratégie européenne* ».

Une deuxième étape de ce travail visera à ouvrir un nouveau site internet des correspondants Europe sur le modèle R3Sup développé par les juristes. Des discussions sont déjà à l'œuvre avec l'AMUE. Cette plateforme interactive permettra d'accéder à une documentation utile sur des thématiques particulière et à une FAQ, par exemple.

Enfin, un Guide des bonnes pratiques dans le montage et la gestion de projets européens est attendu pour l'automne.

Formation EUA : Impactful simplification for FP9

Veronika Kupriyanova, Chargée de projet, EUA

Au printemps 2016, l'European university association (EUA) a lancé une campagne de sondages sur la simplification des financements européens qui a recueilli les réponses de plus de 150 institutions, pour arriver à cette conclusion : « *malgré les progrès de simplification constatés dans certains champs, Horizon 2020 reste associé à des lourdeurs administratives à tous les niveaux de la candidature, de la participation et de l'administration des projets. Les questions relatives au coût des personnels et aux méthodes comptables méritent encore d'être résolues.* »¹

Ce processus a finalement mené à la publication, en février 2018, d'un document de synthèse sur cette problématique, depuis la perspective des universités². Il en ressort plusieurs constats, recommandations et prises de distance, le cas échéant avec les positions de la Commission européenne, notamment sur un pilote pour les sommes forfaitaires (*lumpsum*).

L'EUA constate, tout d'abord, que l'insuccès dans le programme H2020 représente un coût d'1,7 milliards d'euros pour 90% des propositions non-financées. La complexité des procédures de financement crée un manque d'efficacité et de confiance dans le système d'évaluation pour les 65% d'institutions qui ne sont pas pleinement en capacité de candidater à H2020 en raison d'une acceptation limitée de leur responsabilité institutionnelle.

Les efforts de simplification proposés par la Commission se révèlent utiles pour l'autorité auditrice mais pas pour les bénéficiaires. L'EUA recommande, en ce sens, une meilleure prise en compte de la diversité des situations institutionnelles et nationales, une soutenabilité financière à long-terme, et une plus grande confiance envers les acteurs européens. Elle souligne également le besoin d'être attentif aux baisses de financement de la recherche universitaire dans une partie des pays européens, et la nécessité d'un degré suffisant de continuité des politiques européennes pour y répondre. La majorité des réponses considère que les procédures comptables pourraient aider à simplifier les types de coûts, le recrutement des personnels, la certification des méthodologies ou encore, les rémunérations additionnelles.

Étant entendu que la Commission redoute des erreurs systémiques, il s'agit pour elle d'établir des sommes forfaitaires qui facilitent la préparation du budget initial, la gestion du projet et l'articulation du consortium. Néanmoins, l'EUA montre que les risques sont, dans ce cas, supportés par les bénéficiaires : selon les témoignages recueillis, les universités regrettent des charges de travail supplémentaires transférées aux établissements ou aux chercheurs et la non-adéquation de ces procédures pour des établissements de petite taille. Aussi, le système des « subventions en cascade » (*cascading grants*) vers les parties tierces pourrait être réévalué, voire abandonné.

Il est précisé que l'on doit entendre par secteurs de systèmes comptables, un ensemble d'établissements pratiquant les mêmes méthodes comptables sur un même territoire, comme c'est le cas au Royaume-Uni. Ceci facilite ainsi la participation à H2020 et la capacité de négocier auprès de la Commission européenne.

¹ *EUA member consultation : a contribution to the horizon 2020 mid-term review :*

<http://eua.be/Libraries/publications-homepage-list/eua-membership-consultation-2016-a-contribution-to-the-horizon-2020-mid-term-review.pdf>

² *Taking simplification of EU Funding to the next level : The university perspective*, February 2018 :

http://eua.be/Libraries/publications-homepage-list/web_eu-funding-simplification-paper_revised.pdf?sfvrsn=4

Par rapport au pilotage des sommes forfaitaires, il est indiqué que le CLORA³ a déjà manifesté en novembre 2017 auprès de Mme de Wolff (DG-Recherche, *Task Force : Règles de participation au 9^{ème}*) ses doutes quant aux évolutions proposées, en soutenant davantage une logique de continuité qu'un effet de rupture. Cette position est aussi soutenue par la LERU⁴.

En ce qui concerne les certificats de méthodologie, il est rappelé qu'ils ont eu un impact bénéfique sur les établissements concernés dans le cadre du 7^{ème} programme cadre en offrant un processus vertueux, malgré la charge de travail nécessaire. Ces certificats ne sont plus disponibles dans le cadre d'H2020, hormis pour les « grands participants ».

Un forum sur les enjeux de la simplification dans H2020 se tiendra en octobre 2018 à l'Université Ramon Llull de Barcelone⁵.

Protocole de Nagoya

Florence Hervatin-Queney, MESRI

Le Protocole de Nagoya découle de la Convention sur la diversité biologique, adoptée lors du sommet de la Terre à Rio de Janeiro en 1992, avec trois buts principaux : la conservation de la biodiversité ; l'utilisation durable de ses éléments ; le partage juste et équitable des avantages découlant de l'exploitation des ressources génétiques. Le Protocole de Nagoya sur l'accès et le partage des avantages (APA) a été adopté par la dixième réunion de la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique des Nations unies, le 29 octobre 2010 à Nagoya, au Japon, et est entré en vigueur le 12 octobre 2014⁶.

Pour plus de précisions sur ses implications, la Fondation pour la recherche sur la biodiversité a publié un Guide sur l'accès aux ressources génétiques et le partage des avantages découlant de leur utilisation en 2017⁷.

En résumé, « *l'APA fait naître une relation entre un utilisateur et un fournisseur de ressources génétiques (RG) ou de connaissances traditionnelles associées (CTA), le fournisseur étant un pays souverain sur ses RG et les communautés autochtones et locales souveraines sur leurs CTA.* » Les chercheurs concernés sont donc conduits à prendre en compte les règles découlant de ces nouvelles obligations.

Le cadre européen est fixé par le Règlement n°511/2014 du Parlement européen et du Conseil du 16 avril 2014 relatif aux mesures concernant le respect par les utilisateurs dans l'Union du protocole de Nagoya sur l'accès aux RG et le partage juste et équitable des avantages découlant de leur utilisation. En France, pour répondre à ces nouveaux engagements internationaux, le Code de l'environnement a été modifié par la Loi n°2016-1087 du 8 août 2016 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages. On observe, cependant, que le cadre français ne vient pas simplifier ou éclairer, bien au contraire, les règles établies à l'échelle européenne.

³ Club des Organismes de Recherche Associés

⁴ League of European Research Universities.

⁵ 4th EUA Funding Forum, 18 -19 October 2018, Ramon Ramon Llull, Barcelona University.

⁶ Source : Wikipédia.

⁷ Voir : <http://www.fondationbiodiversite.fr/images/documents/APA/Guide-APA-2017.pdf>

Retour sur les audits : échange de bonnes pratiques, dernières informations

Lucie Vaucel, Ludivine Bonadei, membres du PCN Affaires juridiques et financières

L'article 22 du modèle de subvention H2020 (AMGA) précise les questions relatives aux vérifications, revues, audits et investigations. Les audits peuvent être de trois types : diligentés par une enquête de l'Office européen de lutte contre la fraude (OLAF) pour des fautes créées au détriment du budget de l'UE dans des cas de fraude ou de corruption ; les audits de la Cour des comptes européenne pour vérifier la bonne exécution du budget UE ; enfin, les audits s'intéressant à la bonne mise en œuvre du projet chez les bénéficiaires et les parties tierces.

On notera que les audits réalisés par la Commission ou ses agences spécialisées représentent 25% du total et ceux réalisés par des auditeurs extérieurs, 75%. Ils peuvent se faire à distance ou sur pièces, en exigeant l'accès à tous les documents utiles à leur réalisation. L'établissement audité reçoit un rapport provisoire auquel il a trente jours pour répondre. Ensuite, il se voit adresser un rapport final qui peut donner lieu à sanctions et pénalités. Les erreurs identifiées peuvent être ponctuelles ou systémiques et récurrentes : dans ce dernier cas, les pénalités sont plus importantes et peuvent aller jusqu'au remboursement de tout ou partie des fonds perçus.

Les retours d'expérience indiquent que les taux d'erreurs globales sont en régression (4,1% en 2016 ; 2,7% en 2017). Les procédures d'audit sont majoritairement très longues et laborieuses, notamment dans la justification des coûts de personnels (surtout pour les non-titulaires, tels que les doctorants). Par ailleurs, on constate des difficultés de communication avec des cabinets privés parlant exclusivement l'anglais ou ne souhaitant pas se déplacer sur site, les méthodes comptables pouvant également varier d'un cabinet à l'autre. D'autres témoignages indiquent cependant des audits réalisés dans un esprit bienveillant, dans l'optique d'améliorer les procédures de gestion et non de sanctionner, *a priori*.

L'article 32 relatif aux règles de recrutement et de conditions de travail pour veiller aux principes de publicité et de transparence semble de plus en plus attirer l'attention des auditeurs, hormis pour les ERC. De même, l'article 29 intéressant les questions d'open access est regardé de très près. Ce sont là des points de vigilance à souligner.

Les bonnes pratiques pour se préparer à un audit sont les suivantes : la désignation d'une personne-contact et à la disponibilité de personnes-ressources, l'établissement d'une démarche-qualité dans l'établissement pour harmoniser les pratiques, enfin le croisement des données entre services.

Universités européennes, Territorial Connections : derniers développements

Pierre Van de Weghe, VPRI Université Rennes 1

Le projet de territoires connectés part de la notion d'impact : comment le mesure-t-on ? quels sont les effets sur l'écosystème ? quels sont les territoires impactés ? Il s'agit donc de rassembler divers acteurs d'un même territoire – associations, collectivités, entreprises, etc, dans des stratégies régionales de spécialisation intelligente (*smart specialization strategies* –

S3) qui se situeraient en-dehors des fonds structurels. Il ne s'agit pas de créer de nouveaux instruments mais une sorte d'ombrelle pour rassembler plusieurs outils H2020. Ces dispositifs viseraient à couvrir une échelle TRL (*technology readiness level* - niveau de maturité technologique) la plus large possible, en lien avec le volet formation Erasmus +.

La taille des projets devrait être raisonnable, autour de 20 à 40 millions d'euros, sur des écosystèmes allant de la métropole à la région, avec 3 partenaires maximum par territoire (autorité territoriale, université, représentation non-académique). L'objectif est de viser l'excellence pour se distinguer des financements INTERREG et des actions menées par la DG-Regio qui se limitent aux régions transfrontalières. Le projet est soutenu par les partenaires institutionnels allemands, polonais, tchèques, portugais, espagnols, etc.

L'objectif, à terme, est de valoriser l'exploitation des résultats sur les territoires, afin de favoriser la valeur ajoutée européenne, dans un triangle des connaissances entre formation, recherche et innovation. Cette ambition devra se faire en bonne intelligence entre toutes les DG concernées (EAC, RI, Regio), dans le même sens que les universités européennes.

European innovation council (EIC)

Stéphane Ouaki, Chef de l'Unité B3, DG R&I, Commission européenne (tbc)

En partant du constant que la grande majorité des « unicorns » - les entreprises basées sur les technologies numériques dont la capitalisation est supérieure à un milliard de dollars - se situent aux États-Unis ou en Chine, auxquelles on peut ajouter la perte des entreprises basées au Royaume-Uni après le Brexit, il s'agit pour l'UE d'accroître la capacité d'innovation de ses entreprises, tout en assurant la maîtrise de la plus-value sur son territoire. Pour ce faire, il importe de développer des innovations de rupture, et non seulement incrémentales, pour être en capacité de dominer de nouveaux marchés innovants dans la lignée du Plan Juncker (2015) alimenté par le Fonds européen pour les investissements stratégiques (FEIS).

Le pilote EIC viserait alors à servir d'effet de levier pour les projets innovants à très haut risque qui ne peuvent être financés uniquement par des capitaux privés. Dans une logique de « *blending* », de financement mixte des innovations technologiques, ce mécanisme conditionnerait ses financements à la participation d'un investisseur privé au capital du projet. Ce principe est ainsi dans la continuité des dispositifs FET (*Future and emerging technologies*), en cherchant néanmoins à mieux combler les écarts avec d'autres dispositifs de financements, pour les PME et les KIC (*Knowledge and Innovation Communities*), par exemple. L'objectif est d'orienter ces financements vers des innovations de création de marchés, à l'intersection entre différentes disciplines pour abolir les logiques en silos.

La gouvernance de l'EIC s'appuie sur l'expertise d'un « high-level group of innovators », dont le premier rapport a été remis en février. Les experts originaires du secteur de la « deep-tech » sont appelés à être en liens étroits avec l'ERC, pour être en mesure de couvrir l'ensemble du paysage de l'innovation (*innovation landscape*) et ainsi amplifier l'impact attendu, en se concentrant sur les domaines où la valeur ajoutée européenne peut être la plus forte à l'échelle mondiale. Les points de vigilance concernent les risques de distorsion de concurrence entre États membres et de fuite des acteurs innovants : il importe, en effet, de veiller par des mécanismes d'évaluation et d'encadrement mesurés mais efficaces, à ce que les bénéfices de ces innovations soient valorisés sur le territoire européen.

Une proposition pluriannuelle devrait être communiquée par l'EIC le 2 mai prochain.

La politique régionale pour la recherche et l'innovation : vers post-2020

Laurent de Mercey, Unité G1, DG Régio, Commission européenne

Il importe, tout d'abord, d'observer l'importance des clusters, des réseaux et des marchés du travail régionaux dans le renforcement de l'innovation au sein des régions européennes, selon une logique d'incrémentation plutôt que de rupture. 120 stratégies régionales ont été mises au point pour un budget global de 40 milliards d'euros administré par le FEDER. Eu égard aux disparités régionales et en considérant que le facteur de la proximité produit des effets plus profonds sur les capacités d'innovation des territoires, cette stratégie de spécialisation intelligente (S3) sert en même temps les principes de cohésion et d'inclusion des sociétés européennes. Elle doit, pour ce faire, relever les défis de coordination entre politiques économiques et budgétaires, de suppression des cloisonnements entre recherche et industrie, et de rattrapage technologique, dans les régions les moins avancées - en transition industrielle, rurales ou périphériques, qui cumulent les mêmes difficultés : manque de compétences et d'investissements.

L'action pilote pour une stratégie globale de transformation économique concerne 12 régions, dont 3 françaises, en fournissant des compétences techniques et d'expertise pour faire face aux défis de la mondialisation. Une communication de la Commission publiée en février dernier brosse trois scénarios possibles : 1) le *statu quo* entre les régions ; 2) la priorité aux régions les moins avancées ; 3) le ciblage des pays les moins avancés. Dans ce dernier cas, extrême, les financements ne seraient plus qu'orientés vers les pays de l'est de l'Europe.

Les orientations données par le Rapport Lamy (juillet 2017⁸) prévoient jusqu'à un doublement des efforts de R&I, ce qui est positif malgré le Brexit. Néanmoins, la DG-Regio se montre sceptique sur la seule priorité donnée à la politique d'excellence. Elle promeut une relation plus étroite entre PCRI et fonds structurels en assurant une croissance équilibrée des territoires. Une convergence plus claire entre DG Recherche et Regio paraît en ce sens souhaitable pour favoriser la synergie entre politiques de cohésion et d'innovation.

L'évolution de l'organisation des services de support à l'activité contractuelle pour la recherche après la fusion de l'UPMC avec Paris Sorbonne

Elena Billi-Rizza, Responsable du Bureau de développement de l'activité contractuelle et de transfert de Sorbonne Université

Cette discussion se situe en lien avec la Vademecum sur les projets européens (voir *supra*). L'UPMC s'organisait jusque-là en trois pôles : veille et analyse stratégique ; activité contractuelle ; accompagnement des chercheurs. Dorénavant, le Bureau des contrats publics rassemble dans une même direction des silos autrefois séparés : les laboratoires se retrouvent ainsi répartis par portefeuilles. Cette évolution a pu profiter des fonds de l'IDEX pour

⁸ LAB – FAB – APP, *Investing in the European future we want. Report of the independent High Level Group on maximising the impact of EU Research & Innovation Programmes* : http://ec.europa.eu/research/evaluations/pdf/archive/other_reports_studies_and_documents/hlg_2017_report.pdf.

anticiper les réflexions à venir. L'UPMC peut, de cette manière, se positionner sur des projets tels que les KIC avec un taux de retour de 66% pour valoriser ses plateformes de recherche. La direction compte plus d'une trentaine d'agents ainsi répartis : 10 chargés de développement et de partenariat, 14 ingénieurs de contrats, 4 managers de projets, 3 assistants. Il s'agit maintenant de définir les champs de compétences entre niveaux central et décentralisé. La direction centrale s'oriente vers la conservation des tâches stratégiques à l'échelle de l'établissement : veille et influence ; accueil et accompagnement ; sensibilisation et promotion. L'objet de recherche est ainsi remis au centre du dispositif, avec la possibilité au niveau financier de constituer un mini-SAIC (service des activités industrielles et commerciales). Les difficultés d'articulation avec le CNRS sont néanmoins mises en avant, selon l'expérience de l'UPMC.

Evaluation Erasmus +

Francesca Maltauro, Unité B1, DG EAC, Commission européenne

Le rapport d'évaluation à mi-parcours du programme Erasmus+, publié en janvier 2018, s'appuie sur les rapports nationaux présentés par les pays participant au programme, sur un rapport d'évaluation établi par un contractant externe indépendant, sur d'autres travaux examinés, sur l'expérience tirée de la gestion du programme et sur plus d'un million de réponses reçues de l'ensemble des parties intéressées. Il évalue les progrès réalisés dans la mise en œuvre d'Erasmus+ au cours de la période 2014-2016 dans l'ensemble des pays participants⁹, selon trois échelles d'analyse : individuelle, institutionnelle et systémique.

Six critères d'évaluation sont mobilisés : l'efficacité, la pertinence, la cohérence, l'efficience, la simplification et la plus-value européenne. On constate, tout d'abord, que la connaissance de ce programme dans l'opinion publique est passée de 30 à 50% des sondés de 2009 à 2016 et reste, pour la majorité des personnes interrogées, synonyme de confiance, d'ouverture d'esprit et d'indépendance. On observe chez les participants au programme une très grande différence dans l'insertion professionnelle et l'appartenance à l'UE. En revanche, on constate une moindre motivation à l'engagement individuel dans des expériences civiques, en contradiction avec les objectifs fixés. Aussi, si le programme a été ouvert à de nouveaux publics (étudiants défavorisés, apprentissages, staffs, etc.), les interactions intersectorielles sont encore limitées.

Cinq recommandations transversales ressortent du rapport :

- 1) L'inclusion des groupes les plus vulnérables ;
- 2) L'investissement stratégique dans les secteurs connaissant la plus grande performance potentielle (enseignement secondaire, enseignement professionnel, jeunesse) ;
- 3) La priorisation de l'action publique (*policy prioritisation*) en fixant le cap des priorités à long terme - mais il est aussi à noter que le panorama est extrêmement mouvant et qu'une marge de flexibilité doit être maintenue ;
- 4) La pertinence du potentiel d'innovation à un niveau sectoriel ;
- 5) L'impact systémique des projets au travers d'un engagement plus fort des décideurs publics.

⁹ Pour aller plus loin :

https://ec.europa.eu/programmes/erasmus-plus/resources/documents/evaluations_en.

Plusieurs objectifs restent à éclairer : la meilleure connexion du programme Erasmus + avec d'autres types de financements, notamment le Fonds social européen (FSE) ; le modèle d'intégration du programme, entre niveaux centralisé et décentralisé.

Les conclusions essentielles à tirer de cette évaluation sont les suivantes :

- Les points positifs sont la structure et la nature intégrée du programme, sa flexibilité, la mobilité physique et son impact pour les participants, les projets de coopération et l'intersectoralité, la dimension internationale ;
- Les points à améliorer restent la simplification administrative, l'effort d'inclusion, les possibilités offertes par le numérique, les synergies avec d'autres sources de financements, la prise en compte de priorités émergentes, les liens entre recherche et éducation, enfin l'augmentation du budget.

L'idée d'augmenter le budget du programme par deux ou six a été évoquée au niveau politique. Le concept d'universités européennes va également dans ce sens pour tisser les liens entre formation et recherche. Reste à renforcer les capacités de réseaux et de reconnaissance transnationale des diplômés : une carte étudiante européenne est à l'étude. Les discussions sur l'avenir du programme et autour de ce dernier concept d'universités européennes défendu par le Président français, sont toujours en cours.

Défi SHS : Société inclusive et résiliente

Maria Kayamanidou, Unité B6, DG R&I, Commission européenne

Les questions de démocratie, d'équité au sein du marché unique et d'Europe sociale sont des priorités de H2020. On note cependant une insatisfaction dans le financement des SHS, dont d'excellents projets n'ont pu être sélectionnés. L'objectif porté pour le FP9 est alors de cibler des défis intéressant les SHS à l'échelle européenne en rassemblant les acteurs autour de scénarios de politiques publiques ou de mesure des impacts de ces mêmes politiques, afin de mieux maîtriser les conséquences et les orientations prises pour l'avenir.

Actuellement, les trois grands piliers des SHS dans H2020 sont les migrations, les transformations et la gouvernance. Les réflexions en cours veulent mettre davantage en avant la préoccupation démocratique, à tous les niveaux : local, régional, national et communautaire, notamment sur l'impact de la politique financière et économique identifiée comme épice de la crise des sociétés européennes. À une échelle planétaire, il s'agit également d'étudier les effets de la mondialisation sur les structures régionales et les mutations technologiques à l'œuvre, en termes de droit ou d'évolutions socio-anthropologiques. Il s'agit, enfin, de créer les interconnexions entre trois dimensions fondamentales : les héritages culturels, les cultures et les sociétés. La priorité donnée à l'héritage culturel rencontre encore quelques difficultés à être acceptée, mais une réunion récente sur ce thème a su réunir trois commissaires européens. On pourrait espérer un doublement du budget alloué aux missions socio-économiques et culturelles du programme FP9.

Des arguments sont en train d'être affinés pour montrer que les SHS sont au service de l'Humanité toute entière et, par conséquent, des autres axes de recherche qui ne peuvent être appréhendés sans la dimension socio-économique dans laquelle ils s'inscrivent : si l'on pense aux questions environnementales, d'énergie, de biotechnologies, et à la manière dont les innovations technologiques peuvent répondre au défi de la réduction des inégalités. Les SHS

ne doivent donc pas être incluses de manière artificielle dans les projets de R&I, mais de manière systémique. En ce sens, la place des décideurs publics, dont le Parlement européen, dans la définition des priorités scientifiques données au FP9 mériterait d'être posée, dans une logique globale de la politique de recherche en Europe.

Il n'en demeure pas moins que les réseaux d'acteurs dans les SHS ne sont pas suffisamment développés, pour des raisons structurelles ou de traditions disciplinaires. La Commission se rapproche, à cet effet, des communautés scientifiques en SHS (dont les historiens, par exemple) pour mieux répondre à ce déficit de réseaux.

Retour Colloque annuel de la CPU

Luc Hittinger, Céline Damon, Enora Bennetot Pruvot

Le Colloque de la CPU qui s'est réuni en mars à Dijon autour du thème « L'Europe des universités » était construit en trois axes et plusieurs sous-ateliers, autour :

- 1) des liens entre recherche et Europe : participation française à H2020 ; coordination Etats, régions et métropoles ; représentation à Bruxelles ; les stratégies de site ;
- 2) l'Europe des étudiants : mobilités physiques ; mobilités virtuelles ; doctorants ; entrepreneuriat ; barrières nationales ;
- 3) l'Espace européen des universités : les universités européennes ; l'exportation d'un modèle ; l'excellence distribuée ; le développement territorial.

Dix-sept propositions en sont issues¹⁰ autour des enjeux suivants : valeurs européennes, universités européennes, vision inclusive et évolutive de l'excellence, collaborations avec les universités britanniques, sites, UMR, open access, formation doctorale, politique d'influence, implication des universités ultramarines, mobilités étudiantes, pédagogies innovantes, entrepreneuriat étudiant, apprentissage et alternance, approche intégrée entre les Directions générales de la Commission européenne, l'ESR face aux critères de Maastricht, 3 % du PIB en R&I.

L'influence des universités à Bruxelles mérite un point spécifique. On constate une grande diversité d'actions entre les universités. Seule une, l'AMU, est pleinement représentée à Bruxelles avec un emploi à temps plein. Plusieurs façons d'être présent sont listées : via les représentations permanentes, à la CPU ou d'autres groupes d'influence universitaires (Groupe de Coimbra, LERU, etc.), dans les travaux comitologiques ou avec les PCN, par des rapprochements public-privé, etc. L'important semble de savoir se coordonner et s'organiser au sein et entre les universités pour atteindre une taille critique qui puisse peser sur les décisions, avec une clarification des stratégies et des politiques incitatives visant à « européeniser » la recherche française. Il importe enfin de renforcer la visibilité des universités face aux EPST dans le paysage français représenté à Bruxelles. Cette représentation pourrait se faire de façon complémentaire et « protéiforme » entre universités, via la CPU et le CLORA ou par des rapprochements entre plusieurs universités autour de thématiques définies en commun, sur le modèle de ce que font trois universités berlinoises.

L'EUA se présente comme un interlocuteur incontournable dans ce travail d'influence des universités à Bruxelles. Plusieurs campagnes vont dans le sens d'une défense des intérêts de l'ensemble des 750 universités représentées issues de 47 pays, en avançant des dossiers comme l'accroissement des financements dévolus à la R&I, la simplification des programmes

¹⁰ <http://www.cpu.fr/actualite/colloque-annuel-de-la-cpu-17-propositions-pour-leurope-des-universites/>.

de financement ou le portage de synergies transnationales (d'ordre consultatif, institutionnel, d'expertise, de lobbying). L'EUA permet ainsi de limiter les effets concurrentiels entre réseaux d'universités aux intérêts parfois fragmentés (LERU, Guilde...) face à la Commission.

Identifications des problématiques : organisation des groupes de travail

Il est proposé de créer trois groupes de travail autour des thématiques suivantes :

- 4) Politique de site : liens avec les EPST/ organisation des cellules Europe (coordonné par Elena Billi-Rizza)
- 5) Politique d'influence (Céline Damon)
- 6) Politique de site : liens avec les autorités locales et régionales

Outre ce qui a été dit précédemment, les problématiques soulignées intéressent :

- la visibilité des activités de recherche menées par les universités, afin de mieux répartir avec les EPST les bénéfices, au sens large, attachés aux contrats de recherche ;
- la mutualisation des forces au niveau des sites (accompagnement des chercheurs, observatoires) ;
- la réactivité des universités comme forces de proposition face à la concurrence d'autres interlocuteurs à l'échelle nationale et européenne.